



## PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite donnée au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation: étapes suivantes**

1. Le présent document fait le point des progrès réalisés depuis la dernière réunion du groupe de travail en mars 2004 en ce qui concerne le suivi du rapport de la Commission mondiale, et donne un aperçu des choix possibles pour l'avenir. La première section retrace les nombreuses manifestations organisées pour faire connaître l'analyse contenue dans le rapport et la promouvoir à l'extérieur de l'OIT. Elle rend compte aussi de leurs retombées et de quelques-unes des réactions les plus marquantes aux recommandations formulées dans le rapport. La deuxième section décrit le suivi mené au sein de l'OIT, en particulier la discussion du rapport lors de la Conférence internationale du Travail et son influence sur la formulation du cadre stratégique. La troisième section porte sur un domaine particulièrement important auquel il convient de donner suite sans tarder – le renforcement des partenariats au sein du système multilatéral – et suggère quelques mesures préliminaires qui pourraient être prises par l'OIT. La dernière section présente un certain nombre de points à débattre.

**I. Promotion du rapport de la Commission mondiale et débats à l'extérieur de l'OIT**

2. Le rapport a été rendu public le 24 février 2004 et présenté au groupe de travail les 22 et 23 mars par M. Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, qui copréside la Commission mondiale avec M<sup>me</sup> Halonen, Présidente de la Finlande.
3. Depuis lors, les deux coprésidents, le Directeur général, les membres de la Commission mondiale et des fonctionnaires du BIT ont entrepris toute une série d'activités pour attirer l'attention du public sur le rapport, le présenter dans diverses enceintes et à divers auditoires, et encourager le débat et le dialogue autour de ses recommandations<sup>1</sup>. Ces activités visaient trois objectifs: mobiliser le système multilatéral, stimuler le débat et le dialogue politiques au niveau national et examiner les principaux problèmes techniques.

<sup>1</sup> Une liste de ces activités figure en annexe.

Elles ont rencontré un très large écho dans les médias et suscité des réactions très positives de la part de chefs d'Etat, de ministres et de partenaires sociaux à travers le monde<sup>2</sup>.

4. L'événement qui a eu le plus grand retentissement est sans doute la présentation du rapport par les coprésidents le 20 septembre, à la veille de l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les Présidents du Brésil et de la France et les deux coprésidents de la Commission mondiale, ainsi que le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général de l'ONU, s'étaient réunis dans la salle du Conseil économique et social au siège des Nations Unies pour exhorter les Etats membres de l'organisation à entamer des discussions sur ce thème: «Une mondialisation juste: l'application de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies». Une vingtaine d'autres chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que des ministres des Affaires étrangères, des membres du bureau du Conseil d'administration et des membres de la Commission mondiale étaient présents à cette séance qui était présidée par le Directeur général du BIT.
5. Avant cela, le Directeur général avait présenté le rapport et appelé à l'établissement de partenariats pour la mise en œuvre de ses recommandations lors d'une série de réunions du système multilatéral. La première a été une présentation devant tous les membres du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies, réunis à Vienne au début d'avril pour une session ordinaire présidée par le Secrétaire général de l'organisation. Au mois de juin, le Directeur général a donné une conférence à la Banque mondiale dans le cadre du Programme présidentiel de personnalités invitées, fait une présentation à l'occasion d'un débat de haut niveau du Conseil économique et social, et animé une séance d'information à l'intention des membres du G-77 et de l'Union européenne réunis à New York. Il n'a pas manqué une occasion d'insister sur la nécessité pour toutes les organisations multilatérales d'unir leurs efforts et de s'atteler sans tarder à la réalisation d'une mondialisation juste. Il a ensuite porté les travaux de la Commission mondiale à l'attention des institutions de Bretton Woods, réunies au début d'octobre pour leur assemblée annuelle, soumettant des exposés écrits au Comité monétaire et financier international et au Comité du développement, et présentant le rapport à la Réunion ministérielle des ministres des Finances des pays du G-24 qui l'ont accueilli favorablement dans leur déclaration à l'assemblée annuelle. La Présidente Halonen, coprésidente de la Commission mondiale, avait pour sa part déjà exposé les principales conclusions du rapport lors d'une réunion spéciale de haut niveau tenue en avril entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Des membres de la Commission mondiale et des fonctionnaires du BIT ont quant à eux profité des réunions organisées par d'autres organisations internationales, en particulier la CNUCED réunie en juin à São Paulo pour sa onzième session et l'OCDE réunie en mai sur la question de la cohérence des politiques, pour présenter les conclusions du rapport. Enfin, l'UNESCO et le Conseil international des sciences sociales ont organisé une journée de débat, en juillet à Paris, sur la manière de faire avancer les recommandations de la Commission mondiale et sur le programme de recherche à mettre en place à cette fin.
6. Il y a eu également de nombreuses manifestations nationales et régionales. A l'occasion du Forum de la Chine sur l'emploi tenu en avril et d'une manifestation régionale organisée par le gouvernement lituanien avec la participation de délégations tripartites des Etats baltes, des pays scandinaves et de la Pologne, le Directeur général a lancé un appel en faveur du dialogue sur les conclusions de la commission. Le rapport a suscité un vif intérêt en Afrique où le Président Mkapa, coprésident de la Commission mondiale, l'a présenté à l'Union africaine. Celle-ci en a salué la publication dans une déclaration formulée en juillet, avant de le reprendre à son compte pour en faire un plan d'action lors du Sommet

<sup>2</sup> Des commentaires et des réactions émanant de chefs d'Etat et de gouvernement et d'autres personnalités sont affichés, en anglais seulement, à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/public/english/fairglobalization/report/reference.htm>.

extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté qui s'est tenu en septembre à Ouagadougou. Le Directeur général a aussi exposé les principales conclusions du rapport aux ministres africains des Finances réunis en août. Plus tard ce mois-là, il s'est rendu à Brasilia en compagnie du Président Lula pour présenter le rapport au Conseil du développement économique et social, organe consultatif qui réunit des représentants du gouvernement, des employeurs, des travailleurs, des milieux universitaires et de la société civile du Brésil. A cette occasion, il a également fait une présentation lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères du Groupe de Rio.

7. La communication publiée à l'adresse du Conseil et du Parlement européens par la Commission européenne – «La dimension sociale de la mondialisation – comment la politique de l'UE contribue à en étendre les avantages à tous» – constitue un élément de suivi important. Portant sur les conclusions et les recommandations de la Commission mondiale, elle pose des jalons pour les futures contributions de l'UE à leur réalisation<sup>3</sup>. Elle a été présentée aux ministres des pays de l'Union européenne par le Commissaire européen chargé de l'emploi et des affaires sociales à l'occasion d'une réunion du Conseil européen en juin; elle doit aussi faire l'objet d'un suivi et d'un débat dans le cadre du Parlement européen nouvellement élu, du Comité économique et social européen et de la Commission de la politique économique et sociale du Comité des régions.
8. Des manifestations ont déjà eu lieu dans plusieurs pays, notamment en Fédération de Russie, en Colombie, en République-Unie de Tanzanie, en Allemagne et à Sri Lanka où elles étaient organisées à l'échelon national, et en Afrique du Sud, au Japon et au Bangladesh où le rapport a été présenté dans le cadre de conférences. La plupart de ces manifestations ont suscité une forte participation tripartite, et d'autres événements comparables sont en préparation aux échelons national et régional, avec la participation de membres de la commission, de mandants de l'OIT et de fonctionnaires du Bureau.
9. Il y a eu également un certain nombre de réunions et de colloques plus techniques, dont un pour examiner quant au fond l'Initiative de cohérence des politiques en matière de croissance, d'investissement et d'emploi, un autre organisé sous les auspices d'une université britannique pour considérer la création d'un réseau de recherche sur la mondialisation, ainsi que des colloques et des séminaires avec des instituts de recherche et des groupes de réflexion à Washington, New York et ailleurs pour étudier l'élaboration de politiques et travailler sur des sujets de recherche. Le rapport de la Commission mondiale a aussi été discuté lors de réunions du Conseil international de l'action sociale à Helsinki et Kuala Lumpur. Plusieurs manifestations de ce type sont encore prévues.
10. Les mandants de l'OIT ont également contribué à ce travail de suivi, notamment en participant à de nombreux événements nationaux et régionaux. C'est ainsi que l'Organisation internationale des employeurs a discuté du rapport dans le cadre de son

<sup>3</sup> Dans l'ensemble, le rapport délivre des messages équilibrés, à la fois critiques et constructifs, qui pourront servir de point de départ à de futures actions. Il reconnaît que certaines mesures ont déjà été prises aux échelons mondial, régional et national mais précise clairement que davantage d'efforts complémentaires et qui se renforcent mutuellement sont requis pour étendre les avantages de la mondialisation à tous, un défi que devront relever aussi bien l'UE que ses Etats membres. Il est essentiel que l'ensemble des partenaires assure un suivi efficace du rapport.

L'UE a déjà élaboré des initiatives et des politiques consacrées à la dimension sociale de la mondialisation, tant en Europe que dans le reste du monde. Il importe aujourd'hui que l'Union s'engage au niveau politique le plus élevé à prendre les mesures nécessaires pour renforcer cette dimension à la lumière du rapport de la CMDSM et des premières propositions présentées dans la présente communication.

conseil général en juin et de diverses réunions régionales telles que la réunion de ses membres européens, en septembre, à Varsovie. En mai, à l'occasion d'un séminaire des Global Unions avec la société civile, la Confédération internationale des syndicats libres a souligné l'importance du rapport pour l'OMC. En octobre, les Global Unions ont organisé une réunion à Washington pour discuter du rôle des institutions financières internationales dans la mise en œuvre des conclusions de la Commission mondiale.

11. Le tableau en annexe présente un résumé de la plupart de ces activités. S'il n'est pas complet, c'est parce que certaines initiatives sont prises sans que le BIT en soit informé. A cet égard, il convient de noter que beaucoup d'entre elles ne sont pas le fait du BIT mais d'autres organisations internationales.
12. Toutes ces démarches ont donné à la Commission mondiale un retentissement véritablement mondial. Les débats n'ont pas servi seulement à faire connaître le rapport mais aussi à examiner comment mettre en pratique au mieux certaines des mesures concrètes qu'il propose – par exemple le dialogue national sur la mondialisation et les initiatives de cohérence des politiques au sein du système multilatéral.

## II. Le processus au sein de l'OIT

13. Après le débat du Conseil d'administration sur le rapport qui a été l'objet de maints éloges, le Directeur général a préparé un rapport intitulé «Une mondialisation juste. Le rôle de l'OIT» en vue de la Conférence internationale du Travail de juin. Ce rapport, qui s'appuie à la fois sur les travaux de la Commission mondiale et sur la discussion du Conseil d'administration, souligne l'importance pour l'OIT des conclusions de la commission, et en particulier du principe cardinal selon lequel le travail décent doit devenir un objectif mondial si l'on entend profiter comme il se doit de la mondialisation et des avantages qu'elle peut procurer à chacun. Rappelant les principaux atouts de l'OIT, à savoir sa composition tripartite, son système de normes internationales du travail et sa capacité de dialogue social, il avance une série d'idées et d'activités sur lesquelles l'OIT tout entière – Bureau et Organisation – pourrait travailler.
14. Le rapport du Directeur général a fait l'objet d'un excellent débat de fond lors d'une séance plénière de la Conférence internationale du Travail, au cours de laquelle près de 300 intervenants ont apporté leurs idées et leurs réactions et formulé des suggestions sur la manière dont l'Organisation pourrait mettre en œuvre les recommandations du rapport. Durant la Conférence, cinq chefs d'Etat et de gouvernement ont pris la parole et tous ont insisté sur l'importance de ce document pour le renforcement de la dimension sociale de la mondialisation. De nombreux délégués ont souscrit résolument à ce rapport, estimant qu'il pouvait servir de ligne directrice à la stratégie que l'OIT est appelée à élaborer pour faire suite au rapport de la Commission mondiale. Naturellement quelques réserves et mises en garde ont été émises, et le Bureau a été invité à tenir compte de ses ressources humaines et financières et de son mandat lorsqu'il se mettra au travail. Mais l'idée que l'OIT devrait œuvrer pour la cohérence des politiques et le partenariat a rallié de nombreux suffrages. Les intervenants des trois groupes avaient parfaitement conscience qu'il s'agissait là d'un défi mais aussi d'une chance pour tous les mandats de l'Organisation.
15. Il est ressorti très clairement du débat que la Conférence attendait du BIT qu'il mette à profit son mandat pour faire du travail décent un objectif mondial, en particulier par le biais de partenariats mondiaux et nationaux. Le travail décent était aussi au cœur des politiques nationales qui visent à maximiser les avantages de la participation à l'économie mondiale et à en minimiser les coûts. La poursuite des travaux sur les systèmes de production mondiaux et la réalisation d'une étude approfondie sur des questions connexes, telles que la responsabilité sociale des entreprises, ont été appuyées. Les difficultés qu'il y

a à assurer la cohérence des politiques ont été mises en évidence tout comme l'importance d'examiner plus avant des propositions novatrices tel l'établissement d'un socle socio-économique à l'échelon mondial. Sur l'une des questions essentielles, celle des travailleurs migrants, la Conférence est convenue d'élaborer un cadre multilatéral non contraignant qui pourrait servir à promouvoir les pratiques exemplaires dans de multiples domaines touchant les droits des migrants et le rôle des migrations dans l'économie mondiale. De nombreux orateurs ont souligné l'importance des normes internationales du travail qu'ils considèrent comme un instrument indispensable pour promouvoir une mondialisation juste.

16. L'étape suivante a consisté à prendre en compte le rapport de la Commission mondiale dans le cadre stratégique du BIT et dans son programme et budget pour 2006-07, à la lumière des discussions du Conseil d'administration et de la Conférence. Le cadre stratégique pour la période 2006-2009 porte sur le thème «Faire du travail décent un objectif mondial»<sup>4</sup> et formule à cette fin un certain nombre de propositions, en particulier l'idée des «objectifs transversaux» qui guideront le BIT dans l'action qu'il mènera pour promouvoir une mondialisation équitable. Cette action sur chacun des six grands domaines recensés par le Directeur général dans son rapport à la Conférence est intégrée dans les propositions en vue du prochain programme et budget: politiques nationales à adopter face à la mondialisation; travail décent dans les systèmes de production mondiaux; dialogue et cohérence des politiques mondiales en matière de croissance, d'investissement et d'emploi; instauration d'un socle socio-économique dans l'économie mondiale; mouvements transfrontières des personnes; et renforcement du système des normes internationales du travail. Dans plusieurs de ces domaines, de nouvelles initiatives focales pourraient permettre au Bureau d'investir dans des méthodes d'approche inédites, ce en interaction étroite avec les mandants et en faisant appel aux compétences techniques de réseaux externes.
17. C'est en fonction du cadre stratégique qu'est élaboré le programme et budget du Bureau pour 2006-07. Les programmes relevant de chacun des objectifs stratégiques devront tous indiquer comment ils contribuent à la réalisation d'une mondialisation juste, et il est proposé de regrouper les multiples initiatives prises à travers le Bureau en une action coordonnée aux échelons international et national pour faire du travail décent un objectif mondial. Les objectifs opérationnels de chaque programme sont expressément liés à cet objectif d'ensemble qui sera aussi pris en compte lors de l'élaboration des programmes par pays pour un travail décent.
18. Entre-temps, le Bureau a entamé un processus de réflexion et engagé des travaux préparatoires. Il s'agit notamment des investissements réalisés pour élaborer le cadre stratégique et le programme et budget pour 2006-07, et préparer les différentes manifestations mentionnées plus haut et y participer. Dans le cadre de plusieurs programmes existants, on a également entrepris – ou prévu d'entreprendre en 2005 – des travaux préparatoires touchant plusieurs des domaines pour lesquels le rapport réclame un suivi spécifique, à savoir: la cohérence des politiques où l'on a commencé à étudier l'effet de la mondialisation sur l'emploi et la possibilité de mettre en place des programmes communs avec d'autres organisations multilatérales; les politiques nationales face à la mondialisation et l'analyse de leur impact social sur lesquelles des travaux exploratoires viennent de commencer dans un petit nombre de pays pilotes dans le cadre d'une action intégrée du BIT à l'échelon national; les systèmes de production mondiaux qui feront l'objet de travaux théoriques s'appuyant sur les connaissances actuelles collectées à l'occasion d'échanges avec des groupes de réflexion et des instituts de recherche; la dimension sociale de l'intégration régionale où l'on va s'efforcer de constituer une base de

<sup>4</sup> Document GB.291/PFA/9.

connaissances adéquate; et les travailleurs migrants où il sera donné suite aux conclusions de la Conférence. Il a déjà été prévu d'organiser une réunion des employeurs sur un aspect spécifique du suivi de la Commission mondiale, et le projet de convoquer une deuxième réunion qui réunirait des mandants de l'OIT pour examiner la suite donnée à la Commission mondiale est actuellement à l'étude. Le Bureau s'inspirera sans doute aussi des travaux effectués par la commission pour préparer ses contributions à une série de réunions de haut niveau du système des Nations Unies qui auront lieu en 2005, notamment le bilan «Copenhague +10» et celui des progrès accomplis sur les ODM.

19. Parmi les idées et les propositions contenues dans le rapport de la commission et qui relèvent manifestement du mandat spécifique de l'OIT, il en est quelques-unes qui réclament peut-être un traitement particulier car elles ont des implications qui vont au-delà des questions de programme et de budget.
20. C'est évidemment le cas de la proposition relative au renforcement de la capacité de l'OIT à promouvoir le respect des normes fondamentales du travail, qui est recommandée par la commission elle-même au paragraphe 426 de son rapport, ainsi que de l'invitation qui est faite à l'Organisation au paragraphe 513 de «profiter du large champ d'action que lui donne sa Constitution et du fait que ses mandants, outre les gouvernements, sont des organisations de travailleurs et d'employeurs pour élaborer de nouveaux instruments et de nouvelles méthodes susceptibles de promouvoir la cohérence entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux dans l'économie mondiale». Il en va de même de la suggestion du Directeur général d'approfondir la notion de travail décent, formulée aux pages 52-53 de son rapport à la CIT 2004.
21. Si, dans ses discussions, la Conférence a manifesté son intérêt pour ces propositions et qu'elle les a appuyées, leurs implications doivent naturellement faire l'objet d'un examen plus détaillé dans le cadre approprié. S'agissant de la capacité de l'OIT à promouvoir plus activement encore le respect des normes fondamentales du travail, et plus généralement l'efficacité et la transparence des procédures de contrôle de l'Organisation, le cadre qui convient semblerait être, en première instance – et sous réserve de toute consultation préliminaire appropriée et d'une demande du Conseil d'administration –, la Commission LILS. En ce qui concerne les conséquences institutionnelles possibles desdites propositions, qui touchent au rôle de l'Organisation appelée à promouvoir l'intégration des objectifs des politiques sociales et économiques conformément à l'Agenda du travail décent, elles pourraient prendre la forme d'une discussion au sein du Conseil d'administration et conduire à examiner la possibilité d'inscrire, le moment venu, une question à ce sujet à l'ordre du jour de la Conférence<sup>5</sup>.
22. Il serait de toute évidence prématuré d'amorcer une discussion approfondie sur cette éventualité sans disposer de l'étude préliminaire que le Bureau pourrait fournir à une session ultérieure s'il y était invité. Toutefois, le groupe de travail, conformément au rôle consultatif et à la tradition de libre débat qui sont les siens, souhaitera peut-être engager des échanges préliminaires sur le sujet qui pourraient ensuite guider le Bureau dans ses travaux. A cet égard, les deux observations ci-après pourraient s'avérer utiles.
23. Tout d'abord, la dernière fois, depuis la Déclaration de Philadelphie, que l'OIT a formulé un point de vue bien établi sur le sens et le contenu d'objectifs de politique sociale remonte à 1962 avec la convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962, qui est entrée en vigueur en 1964 et a été ratifiée par 32 pays.

<sup>5</sup> Voir le document GB.291/2.

24. Le groupe de travail de la Commission LILS est convenu, en 1996, que cet instrument, adopté dans le contexte très différent de la décolonisation, continuait de présenter un intérêt pour les pays qui n'avaient pas ratifié les différentes conventions visant les nombreux aspects de politique sociale couverts par la convention n° 117. Il semble néanmoins évident que les mandants de l'OIT ne peuvent plus aujourd'hui se tourner vers cet instrument pour y chercher les orientations qu'ils sont en droit d'attendre de l'Organisation sur la manière de conduire leur politique sociale dans le contexte radicalement nouveau de la mondialisation et de satisfaire ainsi aux exigences de progrès social, une fois encore réaffirmées dans l'Agenda du travail décent.
25. La question qui se pose donc tout naturellement est celle de savoir si le moment est venu pour l'OIT de fournir des orientations et une assistance à tous ses Membres et mandants sur une base tripartite qui fera autorité. De telles orientations pourraient leur être utiles pour faire face aux difficultés que posent la répartition plus équitable des bienfaits de l'économie mondiale entre tous les pays et tous leurs habitants et l'élimination de la pauvreté décrite dans le rapport de la Commission mondiale, qui sont à l'évidence indissociables de l'objectif ultime de la justice sociale.
26. Dans l'affirmative, il conviendrait peut-être de se pencher sur la manière de fournir ces orientations afin qu'elles aient une portée universelle et qu'elles aident au mieux chaque mandant de l'OIT, compte tenu des spécificités de chacun face à la mondialisation. D'emblée, il devrait être clair que, quelle que soit leur teneur, ces orientations manqueront leurs objectifs si elles sont contraignantes sur le plan juridique. Elles devraient tirer leur autorité essentiellement du consensus des mandants tripartites, étant entendu que le BIT devrait être en mesure d'apporter toute aide et toute coopération requises par ses Membres pour s'adapter au contexte qui est le leur. On pourrait mesurer les effets et le succès de ces orientations et de cette aide par un examen réalisé à intervalles appropriés. Cet examen pourrait être l'occasion pour les mandants tripartites d'analyser l'efficacité des diverses activités entreprises dans le prolongement du rapport de la Commission mondiale.

### III. Des partenariats pour une mondialisation juste au sein du système multilatéral <sup>6</sup>

27. L'une des idées-forces des recommandations de la Commission mondiale est la nécessité de bâtir des partenariats plus nombreux et plus solides au sein du système multilatéral pour réaliser une mondialisation juste. La présente section explique les bases de ce raisonnement et propose quelques mesures initiales qui pourraient être prises dans ce sens.
28. La nécessité d'instaurer des partenariats entre les organisations internationales n'a rien de nouveau. Le système des Nations Unies, établi au lendemain de la seconde guerre mondiale, était constitué d'un mécanisme central chargé des questions de politique et de sécurité, épaulé par des institutions spécialisées dotées de mandats fonctionnels dans des domaines techniques et des domaines d'action spécifique tels que la finance internationale, l'aide au développement, la santé, l'agriculture et l'alimentation, l'éducation et la culture, le travail et la politique sociale, etc. Une telle structure était par la force des choses exposée à l'éparpillement et au recoupement des activités mais, pis encore, aux actions contradictoires dues au défaut de coordination.
29. Depuis, ces risques se sont aggravés. Les tentatives faites pour établir des mécanismes de coordination des politiques efficaces entre les organisations internationales ont échoué les unes après les autres. Mais, entre-temps, cette coordination est devenue plus nécessaire que

<sup>6</sup> Voir aussi le document GB.291/PFA/9.

jamais et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, le nombre d'institutions, de fonds et de programmes a explosé, augmentant les probabilités de défaut de coordination et les coûts qui en découlent. Deuxièmement, et fait plus important encore, la mondialisation croissante a engendré des formes plus complexes de gouvernance mondiale qui n'est plus la chasse gardée des Etats-nations et des organisations internationales intergouvernementales<sup>7</sup> et fait intervenir un nombre de plus en plus grand d'acteurs non étatiques. Le problème de la coordination est donc énormément amplifié, dépassant les acteurs intergouvernementaux, eux-mêmes beaucoup plus nombreux, pour englober une myriade de nouveaux acteurs étatiques et non étatiques qui influencent la prise des décisions à l'échelon mondial. A cet égard, l'OIT retire un avantage unique de sa composition tripartite qui lui permet de faire le lien entre le système purement intergouvernemental et la nouvelle réalité, tout en renforçant son identité tripartite. Les organisations d'employeurs et les syndicats sont très organisés au niveau mondial et jouent en même temps un rôle primordial au sein de leurs sociétés respectives à travers le monde. Ils sont des acteurs mondiaux de premier plan.

- 30.** De plus, l'omniprésence de la mondialisation a relevé les enjeux. Les Etats-nations sont de plus en plus interdépendants rendant d'autant plus nécessaire une gouvernance mondiale efficace et cohérente<sup>8</sup>. Si les affaires mondiales restent sans direction ou sont mal conduites, les effets économiques et sociaux pour les Etats-nations et leur population sont aujourd'hui plus préjudiciables. Dans ce contexte, il arrive que le système multilatéral étende la portée de son action à des questions «intérieures» telles que les politiques et les autorités de réglementation nationales dans les domaines macroéconomique, financier et commercial. De plus en plus, les accords internationaux délimitent l'espace politique national tandis que les pressions qui s'exercent au niveau intérieur en faveur d'une plus grande autonomie et d'une intégration et d'une convergence politiques accrues s'intensifient. Le système multilatéral est donc aujourd'hui investi d'une responsabilité plus lourde car il doit veiller à ce que ses actions de plus en plus interventionnistes servent au mieux les intérêts des habitants de la planète.
- 31.** La meilleure solution serait, naturellement, une réforme de fond des institutions qui gèrent actuellement les affaires du monde. Le rapport de la Commission mondiale n'hésite pas à aborder ce problème. Il formule toute une gamme de recommandations relatives à la réforme du système multilatéral afin que celui-ci soit mieux à même de relever les défis de la mondialisation et de faire face à la complexité croissante du système de gouvernance mondiale dans son ensemble. Mais reconnaissant que cette tâche ambitieuse ne se réalisera pas du jour au lendemain, le rapport recommande aussi un certain nombre de mesures qui pourraient, à brève échéance, améliorer considérablement le système actuel.
- 32.** Ces dernières recommandations se distinguent par l'accent qu'elles placent sur la nécessité de bâtir des partenariats plus solides – au sein du système multilatéral lui-même et avec des acteurs étatiques et non étatiques – pour instaurer des mécanismes de gestion des affaires mondiales plus démocratiques et plus justes. Ces partenariats sont considérés comme un moyen de corriger le caractère trop peu démocratique du présent système où des parties prenantes importantes n'ont pas ou peu voix au chapitre lorsqu'il s'agit de définir les politiques et les institutions.
- 33.** De plus, les partenariats entre institutions du système multilatéral seraient aussi un bon moyen d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques nationales et

<sup>7</sup> L'OIT est la seule organisation qui, dès sa création, a fait exception à cette règle. Fruit d'une clairvoyance remarquable, sa structure tripartite adoptée en 1919 reconnaissait déjà la nécessité d'associer les partenaires sociaux aux structures directrices de l'Organisation.

<sup>8</sup> Voir le rapport de la Commission mondiale pour plus de détails sur ce point.

internationales. A cette fin, il convient de signaler une recommandation importante qui préconise le lancement d'initiatives de cohérence des politiques parmi les institutions du système multilatéral en vue de favoriser la cohérence des politiques internationales et des lignes directrices relatives aux politiques nationales. Grâce à ces initiatives, divers points de vue et divers intérêts seraient dûment pris en compte lors de la recherche de consensus dans ces domaines.

- 34.** La Commission mondiale a aussi proposé d'autres méthodes d'approche originales vis-à-vis des partenariats, et le groupe de travail souhaitera peut-être les étudier plus attentivement. Par exemple, pour faire avancer quelques-unes de ses principales recommandations, le rapport suggère d'organiser des dialogues d'élaboration des politiques qui dépassent le cadre des institutions du système multilatéral pour englober un large éventail d'acteurs et de parties prenantes (paragr. 616). Tous les sujets énumérés dans le rapport peuvent intéresser l'OIT à des titres divers: les mouvements transfrontières de personnes, la responsabilité sociale des entreprises, le cadre de développement pour l'investissement direct étranger, la mondialisation et la protection sociale, le renforcement des capacités dans le domaine des technologies de l'information, l'intégration régionale et l'égalité entre hommes et femmes.
- 35.** Le rapport recommande aussi la création d'un forum de la politique de la mondialisation parmi les organisations internationales intéressées et prie le BIT de prendre l'initiative dans ce domaine. Ce forum attirerait des publics et des groupes d'action très divers. Si l'OIT participe à son organisation, le forum pourrait contribuer à la diffusion des points de vue de ses mandats et leur offrir un lieu où dialoguer avec les autres acteurs. La promotion du travail décent comme objectif mondial s'y ferait tout naturellement.
- 36.** La Commission mondiale a aussi fait toute une série de propositions en vue d'établir des partenariats élargis: une meilleure coordination entre les organisations internationales et les réseaux et partenariats mondiaux s'occupant de l'échange d'informations, de la sensibilisation et de la mobilisation des ressources dans les domaines économique et social; une meilleure exploitation du potentiel que représentent les contributions privées volontaires et les œuvres philanthropiques au service de la solidarité mondiale; l'élargissement du dialogue social pour promouvoir le travail décent dans les systèmes de production mondiaux; et la convocation d'un forum sur la manière de renforcer les initiatives prises volontairement par les entreprises nationales et transnationales pour accroître leur contribution à la dimension sociale de la mondialisation. Ces recommandations vont dans le sens de deux des grands thèmes du rapport, à savoir l'impératif normatif selon lequel il faut assurer une large participation des parties prenantes à la conduite des affaires mondiales et le rôle déterminant, pour parvenir à une mondialisation équitable, du consensus fondé sur le dialogue entre des groupes aux intérêts divergents.
- 37.** L'originalité de ces recommandations ne tient évidemment pas à la notion de partenariat en tant que tel. L'OIT est depuis longtemps engagée dans des partenariats avec d'autres organisations internationales et sa Constitution, comme chacun sait, repose sur le partenariat entre acteurs étatiques et non étatiques. Nul besoin non plus de la convertir à la notion de cohérence des politiques car, dès 1944, la Déclaration de Philadelphie avait compris que l'OIT ne pouvait réaliser ses objectifs sans l'appui de politiques économiques, financières et commerciales favorables. Toutefois, il existe une différence qualitative de taille entre la tradition et les nouvelles formes de partenariat qu'on nous propose aujourd'hui.
- 38.** S'agissant des partenariats avec les autres organisations internationales, l'OIT a conclu un certain nombre d'accords bilatéraux avec d'autres institutions. Il s'agit principalement d'éviter les chevauchements d'activités et de tirer parti des synergies dans des domaines où

le mandat de l'OIT se recoupe avec celui de ses partenaires, par exemple avec l'UNESCO sur l'enseignement et la formation professionnels et les conditions d'emploi des enseignants, avec l'ONUDI sur le développement des petites entreprises, avec l'OMS sur la sécurité et la santé au travail, et avec la FAO sur l'emploi rural et les coopératives. Le BIT participe également à plusieurs programmes interinstitutions qui sont chargés de questions brûlantes aux niveaux international et national, par exemple l'ONUSIDA, le Réseau pour l'emploi des jeunes, la réalisation des ODM, la promotion des droits de la personne, le renforcement des capacités statistiques et, plus récemment, le processus DSRP. Enfin, il est engagé dans toute une série de partenariats avec des institutions donatrices et des ONG pour la mise en œuvre de programmes de coopération technique. Il s'agit d'arrangements utiles qu'il faudrait incontestablement poursuivre et renforcer. Mais le type de partenariat que prône la Commission mondiale est bien plus ambitieux.

- 39.** Dépassant la coordination interinstitutionnelle de routine, ces nouveaux partenariats devraient commencer à s'attaquer à des questions de gouvernance stratégiques, pertinentes à l'instauration d'une mondialisation juste. Ils s'accompagnent néanmoins de défis majeurs comme l'organisation de dialogues multipartites d'élaboration des politiques et du forum de la politique de la mondialisation. Pour aboutir, ces initiatives réclameront tout d'abord le soutien et l'engagement sans réserve des mandants de l'OIT. Il convient aussi de noter que la proposition relative aux initiatives de cohérence des politiques forme le projet audacieux d'amener les institutions participantes à pratiquer la coopération à un stade plus précoce, c'est-à-dire dès la phase stratégique de la formulation des politiques.
- 40.** Le rapport se montre convaincant en ce qui concerne l'urgence qu'il y a d'appliquer ces recommandations et les avantages qui en découleront. A preuve, les interventions durant le débat que la dernière Conférence internationale du Travail a consacré au rapport du Directeur général sur le suivi des recommandations de la Commission mondiale. La question de l'opportunité des recommandations sur les partenariats semblant être réglée, il s'agit donc à présent plutôt de décider comment leur donner suite.
- 41.** Il faut tout d'abord avoir conscience du fait que les ressources étant limitées les possibilités d'action le seront aussi. La mise en œuvre de certaines des propositions entraînera non seulement des coûts directs mais aussi des coûts de substitution liés à la réaffectation du personnel. Il faudra donc:
- établir un ordre clair des priorités en fonction des coûts et avantages relatifs projetés des différentes propositions;
  - pour chaque activité, évaluer les perspectives en termes de mobilisation de ressources extrabudgétaires;
  - évaluer l'intérêt et l'appui potentiels des partenaires prévus.
- 42.** Sur cette base, on pourrait dresser une liste initiale de propositions visant à renforcer les partenariats. On retiendra de préférence celles qui s'appuient sur des dispositifs souples et peu coûteux plutôt que sur des arrangements institutionnels formels. La première Initiative de cohérence des politiques en matière de croissance, d'investissement et d'emploi, qui est déjà en cours, est à cet égard un prototype. L'avantage de ce projet est que son faible coût global est également réparti entre les institutions participantes. Le succès tient donc davantage à la loyauté des partenaires qu'à l'argent. Le mode d'action consiste en une série de réunions des responsables de l'analyse des politiques auprès des différents partenaires pour aplanir les différences et aboutir à un consensus sur des ensembles de politiques cohérentes. En fait de coût, il s'agira essentiellement pour chacun des partenaires de réaffecter une part de ses crédits de recherche à l'objectif commun qui est d'élaborer un ensemble de politiques cohérentes propres à résoudre le problème visé. De la même

manière, en optant pour une conception rigoureuse, il devrait être possible d'établir à moindres frais un forum de la politique de la mondialisation.

43. La première tâche sera donc d'étudier dans quelle mesure ces modèles de partenariat ou d'autres tout aussi économiques sont applicables à d'autres propositions. Il faudra aussi examiner comment renforcer la capacité du BIT à promouvoir ces nouveaux partenariats et à y participer efficacement. Il s'agira sans doute de donner aux fonctionnaires des signaux clairs et des encouragements pour qu'ils fassent une plus large place aux activités de partenariat. Il sera également indispensable de leur proposer une formation afin qu'ils prennent pleinement conscience de l'importance des partenariats pour la réalisation des objectifs de l'OIT et acquièrent les compétences nécessaires pour participer efficacement aux activités menées dans ce cadre.

#### IV. Points à débattre

44. Le groupe de travail est invité à examiner les propositions et les idées de suivi additionnel contenues dans le présent document, à les discuter et à identifier des domaines et des méthodes de travail d'avenir. Son attention est appelée, en particulier, sur les prochaines étapes possibles concernant les dialogues d'élaboration des politiques (paragr. 34), le forum de la politique de la mondialisation (paragr. 35) et les nouvelles options institutionnelles (paragr. 19 à 26). En ce qui concerne la méthode générale à adopter pour élaborer ces propositions de renforcement des partenariats au sein du système multilatéral et d'autres, le groupe de travail est invité à exprimer ses vues sur les questions suivantes, notamment:
- i) la suggestion selon laquelle l'OIT devrait accorder un rang de priorité élevé aux recommandations de la Commission mondiale relatives au renforcement des partenariats;
  - ii) les domaines clés qu'il convient de viser;
  - iii) la stratégie proposée pour concevoir un nouveau programme de partenariats;
  - iv) les mesures qu'il convient de prendre pour renforcer la capacité du BIT à promouvoir les efforts visant à instaurer une mondialisation juste, et à y prendre part.
45. *En vue d'une discussion à sa session de mars 2005, le groupe de travail souhaitera peut-être inviter le Bureau à préparer un document détaillé qui présente quelques pistes pour aborder un ou deux des domaines d'action les plus importants pour l'avenir.*

Genève, le 19 octobre 2004.

*Point appelant une décision:* paragraphe 45.

## Annexe

### Suite donnée à la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

Manifestations, présentations et débats, mars à octobre 2004

Titre/lieu/date	Organisé par	Activité	Niveau de participation OIT et/ou commission
Présentation devant les participants au Processus d'Helsinki, piste 2, Genève, mars	Processus d'Helsinki, Helsinki	Réunion de travail	OIT
Séance d'information à l'intention du Groupe de la communication des Nations Unies (UNCG), New York, 2 mars	UNCG	Présentation devant les responsables de la communication du système des NU	OIT-NY
Séance d'information à l'intention des ambassadeurs du Groupe de Rio, New York, 9 mars	BIT	Présentation et dialogue	DG
Consultations avec le SECO (Secrétariat d'Etat suisse à l'économie), Genève, 30 mars	BIT/SECO	Présentation	OIT
Lancement du rapport de la Commission mondiale, Dar es-Salaam, mars	Gouvernement tanzanien	Réunion nationale	Président Mkapa
Présentation devant des parlementaires norvégiens, Genève, 1 <sup>er</sup> avril	Mission de la Norvège	Présentation	OIT
Forum de la Chine sur l'emploi, Beijing, 28 avril	Gouvernement chinois/ BIT	Conférence nationale de haut niveau comptant une forte participation internationale	M. Lu Mai, membre de la Commission mondiale, DG
Lancement du rapport de la Commission mondiale en Chine	China Development Research Foundation	Réunion nationale	MM. Lu Mai et Nishimuro, membres de la Commission mondiale
Réunion des institutions de Bretton Woods et du Conseil économique et social, avril	OIT, NY	Présentation	Présidente Halonen
Réunion avec le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies, avril	ONU	Présentation du rapport de la Commission mondiale et du suivi	DG
Réunion d'experts sur la politique sociale internationale, Helsinki, 3 avril	Conseil international de l'action sociale	Conférence visant à élaborer le Plan de travail du CIAS concernant les mesures futures en matière de politique sociale	OIT
Programme pilote du travail décent, Bangladesh, 28-29 avril	BIT	Présentation	OIT
Cours à l'Université de Genève, 5 mai	Université de Genève	Présentation	OIT

Titre/lieu/date	Organisé par	Activité	Niveau de participation OIT et/ou commission
Consultations avec les ministres du Travail de l'Afrique de l'Ouest, Dakar, Sénégal, 10 mai	BIT	Présentation	OIT
Conférence sur la dimension sociale de la mondialisation, Lituanie, 13-14 mai	BIT, gouvernement lituanien	Conférence	DG
Approches institutionnelles de la cohérence des politiques au service du développement, Paris, 18-19 mai	OCDE CAD, Paris	Conférence	OIT
Séminaire «Vers une mondialisation juste», Berlin, 25 mai	Fondation Friedrich Ebert, Berlin	Réunion nationale	OIT, M. von Weiszäcker, membre de la Commission mondiale
Initiative de cohérence des politiques, Genève, 26 mai	BIT	Consultations informelles avec l'ONU, l'OMC et les institutions de Bretton Woods	OIT
Colloque public, Genève, 27 mai	OMC	Consultations avec la société civile	M <sup>mes</sup> Herfkens et Tauli-Corpuz, membres de la Commission mondiale
Conférence internationale du Travail, Genève, 7 juin	BIT	Réunion spéciale	Présidente Halonen et Président Mkapa, DG
Réunion-débat «Mondialisation et mobilité des entreprises», New York, 16 juin	Programme de citoyenneté mondiale à l'intention des futurs responsables de Hong-kong, Institute of International Education et The Dragon Foundation	Présentation et débat	OIT-NY
Cours à l'intention des conseillers en politiques et des personnes chargées de l'analyse des politiques, Genève, 16 juin	CEPNI (Centre d'études pratiques de la négociation internationale), Genève	Présentation	OIT
CNUCED XI, manifestations parallèles, São Paulo, 13-18 juin	CNUCED	Manifestation parallèle organisée conjointement avec le Processus d'Helsinki	OIT, M <sup>me</sup> Cardoso et M. Nayyar, membres de la Commission mondiale
Réunion avec la Société italienne de droit international, 17-18 juin	Société italienne de droit international/BIT	Réunion internationale	OIT
Séance d'information à l'intention des ambassadeurs des pays du G-77 et de la Chine, New York, 22 juin	BIT-NY et CABINET	Présentation et dialogue	DG
Séance d'information à l'intention des ambassadeurs de l'UE, New York, 23 juin	BIT-NY et CABINET	Présentation et dialogue	DG
Banque mondiale, Programme présidentiel de personnalités invitées, Washington, 25 juin	Banque mondiale	Conférence	DG

Titre/lieu/date	Organisé par	Activité	Niveau de participation OIT et/ou commission
Déclaration lors du débat de haut niveau «Mobilisation des ressources et environnement propice à l'éradication de la pauvreté dans le contexte de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010», New York, 28 juin	Conseil économique et social – ONU	Séance d'ouverture, débat de haut niveau du Conseil économique et social	DG
Table ronde ministérielle, petit déjeuner de travail «La mondialisation et les PMA: nécessité d'un processus équitable et ouvert à tous», New York, 29 juin	BIT-NY et CABINET	Discussion	DG
Déjeuner de travail sur le Processus d'Helsinki, la mondialisation et la démocratie, New York, 29 juin	Mission de la Finlande	Présentation sur la complémentarité du rapport de la Commission mondiale et du Processus d'Helsinki	DG
En quête d'une communauté mondiale sans exclusive: une mondialisation équitable dans un monde en proie aux turbulences, Japon, 28-29 juin	UNU, Tokyo	Présentation	OIT, M. Nishimuro, membre de la Commission mondiale
17 <sup>e</sup> Conférence sur le droit du travail, Johannesburg, 30 juin – 2 juillet	Universités du Witwatersrand, du Cap et du KwaZulu-Natal	Présentation	OIT
Conférence sur l'ordre mondial, Warwick, 2 juillet	Université de Warwick		OIT
Manifestation spéciale, UNESCO, Paris, 7 juillet	Conseil international des sciences sociales	Séminaire	OIT, M <sup>mes</sup> Traoré et Cardoso, membres de la Commission mondiale
Sommet de l'UA, Addis-Abeba, 6-9 juillet	UA	Participation	Président Mkapa, OIT
Réunion des ministres africains des Finances, 2-4 août	UA	Préparée en vue de la réunion des chefs d'Etat de l'UA	DG
Réunion du Conseil du développement économique et social, Brasília, août	BIT	Présentation	DG
CMM, responsables de parti politique, Dar es-Salaam, août	Parti national tanzanien	Séminaire	Président Mkapa
Forums des ONG, Tanzanie, août	Gouvernement tanzanien	Présentation	Président Mkapa
Conférence du Conseil international de l'action sociale, Kuala Lumpur, 16-18 août	CIAS	Manifestation parallèle	OIT, M. Nanyar, membre de la Commission mondiale
Première réunion du réseau d'études sur la mondialisation, Warwick, 16-18 août	Université de Warwick	International Research Conference	OIT, M <sup>me</sup> Handoussa, membre de la Commission mondiale

Titre/lieu/date	Organisé par	Activité	Niveau de participation OIT et/ou commission
Forum des partenaires sociaux, Ouagadougou, 3-5 septembre	UA	Préparation de la réunion des chefs d'Etat de l'UA	OIT
Réunion ministérielle, Ouagadougou, 6-7 septembre	UA	Préparation de la réunion des chefs d'Etat de l'UA	OIT
Sommet extraordinaire, Ouagadougou, 8-9 septembre	UA		DG, Président Mkapa, M. Tou, membre de la Commission mondiale
Lancement, Colombo, 10 septembre	BIT	Dialogue national	OIT
Table ronde, Saint-Pétersbourg, 13 septembre	BIT	Dialogue national	OIT, M. Brett et M <sup>me</sup> Matvienko, membres de la Commission mondiale
Colombie, septembre	UNESCO, présidence colombienne	Lignes directrices nationales	OIT
«Une mondialisation juste: l'application de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies», Assemblée générale des Nations Unies, New York, 20 septembre	Finlande, République-Unie de Tanzanie et BIT	Manifestation spéciale organisée dans le cadre de la 59 <sup>e</sup> session de l'Assemblée générale	Présidente Halonen et Président Mkapa, M <sup>me</sup> Herfkens, M. Sweeny, M. Stiglitz, membres de la Commission mondiale, M. Séguin, Président du Conseil d'administration, et MM. Funes de Rioja et Trotman, Vice-présidents du Conseil d'administration
«Une mondialisation juste: comment y parvenir», New York, 21 septembre	Fondation Friedrich Ebert	Séminaire	DG, M <sup>me</sup> Herfkens, membre de la Commission mondiale, M. Daniel Funes de Rioja et Sir Roy Trotman, Vice-présidents du Conseil d'administration
Echange informel avec Juan Somavia, New York, 23 septembre	Service de liaison avec les ONG	Discussion	DG
Assemblée annuelle des institutions de Bretton Woods, Washington, 2-3 octobre	Institutions de Bretton Woods	Comité monétaire et financier international et Comité du développement	DG
Groupes de réflexion sur les systèmes de production mondiaux, Washington, 5-6 octobre	Dotation Carnegie pour la paix internationale/BIT	Atelier	OIT
Pologne, 19-20 octobre	Visite du DG	Réunion tripartite	OIT

Note: Cette liste n'est pas exhaustive.